

**COMMUNE
D'HEROUILLETTE**

Délibération n° 69/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 7

Date de convocation

8 décembre 2025

Date d'affichage

8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid

Absents :

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

COMPTABILITE : DECISION MODIFICATIVE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 59/2025)

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

68 - 65888	- Autres charges gestions courante.....	- 20 000.00 €
012 - 6413	- Personnel non titulaire.....	+ 20 000.00 €

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le conseil vote la décision modificative telle que présentée

*Pour copie conforme au registre, le 12 décembre 2025
Le Maire Didier DEL PRETE*

